

# La femme en islam

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Quelques vérités islamiques sur ce sujet :

"O hommes, craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui de celui-ci, a créé son épouse , de cette même création unique, et qui fit naître de leur union un grand nombre d'hommes et de femmes" S.4



V.1

"Il a créé de vous vos femmes" S.al Nisa

ce qui explique que la femme a été créée du genre de l'homme et que tous deux sont donc d'un caractère inné.L'homme et la femme dans leur création sont égaux et la valeur de leur existence est égale.

Au sujet de la vie quotidienne et du mariage, Dieu dit dans le Coran qu'ils ne sont pas un rapport possédant - possédé, ni un rapport dirigeant - dirigé, c'est une association et un effort commun». «Elle est pour vous plus proche qu'un vêtement et vous êtes pour elle plus proche qu'un vêtement».

Sur la valeur de la foi et de la participation aux affaires politiques, Dieu donne dans le Coran un exemple de foi et de fidélité à Dieu, et c'est la femme de Pharaon qui dénonça la domination de Pharaon et pria Dieu: «Sauve-moi de la domination et de l'oppression de Pharaon, Son caractère inhumain et athée ne s'accorde pas avec ma foi et ma croyance».

Au sujet du choix et de la liberté de pensée, Dieu présente dans le Coran «Bilqis» (« une de Saba», épouse de Salomon) il dit: «Elle a choisi la voie de Dieu et déclaré «Dieu, maintenant que j'ai trouvé la vérité, je me soumets au Seigneur des mondes».

Quand le Coran veut souligner l'importance du rôle de la mère, il donne l'exemple de la mère de Marie qui pria Dieu qu'il lui donnât un fils, mais pour que le messie existât, pour que le

Prophète fût envoyé aux hommes, Dieu voulait avant tout lui créer une mère.

Dieu dit au Prophète (psl) dans sourat Al-Kawthar: «Nous t'avons comblé d'un bien immense, qui selon les exeges se concerne Fatima-Zahra, une source de lumière et de clarté.

Alors qu'il cette époque non seulement une fille n'avait aucune valeur mais était en plus considérée comme une malchance, comme une honte pour la famille et, son père et sa mère étaient prêts à enterrer vive cette petite fille sans défense, plutôt que de la garder chez eux.

Selon certaine théorie, la femme ne peut monter haut sur l'échelle spirituelle des positions de Proximité d'Allah auquel un homme peut atteindre. Et pourtant, le Jour du Jugement ou la Proximité d'Allah, ne concerne en rien le sexe, mais dépendent uniquement des bonnes actions individuelles (hommes et femmes).

Il est évoqué dans le Coran, plusieurs Dames Saintes, telles que Marie (mère de Jésus) Assia (femme de pharaon), les femmes d'Adam et d'Ibrahim, la mère de Moïse. Sans oublier les paroles du Prophète Mohamed (psl), concernant Khadija et sa Fille Fatima-Zahra.

Une théorie également affirme que la femme a été créée au service de l'homme. Pourtant le Coran stipule bien que le ciel, la terre, l'air, les nuages, les plantes et les animaux ont été créés tous au service de l'humanité. Par contre, on se rend compte que l'homme et la femme ont été créés pour servir l'un et l'autre.

"Les femmes sont un manteau pour vous et vous êtes un manteau pour elles" S.2 V.187.

Les hommes et les femmes sont au service du noyau principal de la communauté, c'est à dire :  
Le foyer Familiale.

"Il a créé pour vous des épouses, afin que vous reposiez auprès d'elles et Il a établi l'amour et la bonté envers vous" S.30V.21.

rabaissant la rôle de la femme et son rôle dans la procréation et l'engendrement des enfants : "nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle...S.49V.13

"et comportez-vous convenablement envers elles" S.4 V.19

Concernant les droits :

"aux hommes une part de qu'ils auront gagné, aux femmes une part de ce qu'elles auront gagné" S.4V32

"les hommes ont une part de ce que leurs parents et leurs proches ont laissé et les femmes ont une part de ce que leurs parents et leurs proches ont laissés" S.4V.7

Concernant la dot:

"c'est une sorte de dédommagement que le mari verse à sa femme (et non pas aux parents de celle-ci) en compensation de ce que le mariage peut avoir pour elle, de moralement onéreux.

La femme possédant une personnalité juridiquement complète, peut en effet posséder en toute propriété des biens sur lesquels ni ses parents, ni son mari n'ont aucun droit, pas même de regard"

l'Islam autorise la femme à différentes fonctions, mais considère que son rôle essentiel est au foyer. Elle est douce et d'une intuition fine, correspondant à sa fonction d'élever ses enfants et répondre aux besoins urgentes de la vie.

Les fonctions de l'homme et la femme sont donc différentes.

"Elles ont des droits équivalents à leurs devoirs conformément au bon usage. Les hommes ont une prééminence sur elles" S.2 V.228

ces avantages sur la femme, sont sa force physique, sa puissance de travail, la faculté de prendre des décisions mesurées.

"Les hommes ont la charge et la direction des femmes vu les avantages que Dieu a accordés aux uns de préférence aux autres et vu les dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien" S.4

La responsabilité financière du couple revenant à la charge de l'homme, il est normal qu'il prenne la direction du ménage.

Mais, Allah demande la consultation avant la prise de décision engageant l'avenir du couple ainsi que celui des enfants :

"Si d'un commun accord et après consultation réciproques, les parents veulent sevrer leur enfant, aucune faute ne leur sera reprochée" S.2V.233

ce verset ne concerne pas que le sevrage d'un enfant, mais démontre tout de même une conception du couple exemplaire.

Anciennement, les hommes ne consultaient jamais leur épouse et ce verset confirme la position de la femme dans un couple et son rôle.

"Et l'homme a le pas sur la femme"

a l'homme revient la décision finale.

Et cette responsabilité de l'homme envers sa femme, ne fait qu'elle soit sa possession ou lui soit soumise totalement.

À chacun son rôle pour un bon équilibre du couple.

Ceci en fait, est pour le bien être de chacun des époux, de leurs enfants et donc de l'humanité.  
(L'homme doit travailler à l'extérieur et assurer la famille.

la femme est donc financièrement dépendante de son époux, pour assurer l'éducation des enfants.

**L'Islam impose des contraintes qui réduisent les libertés individuelles :**

l'homme doit subvenir aux besoins de sa famille, de travailler et de donner à ses proches le meilleur de lui-même.

La femme gardienne du foyer, se consacre à son époux et ses enfants et créé un milieu familiale en paix.

Et c'est de la que naissent la confiance et la fidélité liant le couple.

Le mariage ne peut donc être stable et heureux que si les époux jouent leurs rôles naturels respectifs.

**Une autre raison justifie est responsable de l'entretien de sa femme :**

"nous avons recommandé à l'homme la bonté envers ses père et mère. Sa mère l'a porté et enfanté avec peine. Depuis le moment où elle l'a porté, jusqu'à l'époque de son sevrage, 30 mois se sont écoulés"S.46V.15

Le rôle naturel de l'homme est seulement le plaisir qu'il éprouve dans l'acte sexuel, alors que la femme supporte la grossesse, la naissance et l'allaitement des enfants.

C'est la famille unie par la foi et le respect qui forme le noyau de la communauté.

La femme dépend de l'homme financièrement et matériellement, tandis que l'homme dépend de la femme moralement et spirituellement.

Voir S.30V.21 cité plus haut.

"De cet être, Il a tiré son épouse pour qu'il se repose auprès d'elle" S.7V.189

En fait, tout ce que l'homme dépense pour sa femme, il le dépense pour lui, sa propre satisfaction et son bonheur. Il en est donc le bénéficiaire.

Maintenant, si la femme n'a pas le droit de sortir sans l'autorisation de son mari, cela n'a aucun rapport avec conception de la définition du bien ou du mal.

Nous l'avons évoqué plus haut, la femme est maître de ses biens : elle les gère comme elle l'entend, tout comme elle gère le budget familial.

De plus, ayant à charge l'éducation des enfants, elle s'est donc différencier le bien du mal.

L'Islam encourage la femme à s'embellir pour plaire à son mari, à satisfaire ses besoins sexuels. C'est donc pour ce besoin, que la femme doit obtenir l'autorisation de son mari pour jeuner ou sortir (la jeune en dehors de mois Ramadan).

L'Islam s'assure que la vie familiale conserve sa forme naturelle : que la femme soit l'objet d'amour et de désir et que l'homme joue le rôle de demandeur, d'amoureux et de serviteur de la femme.

Il demande aussi à l'homme d'être aimable et gentil envers sa femme et de lui montrer son amour et son affection pour elle.

L'Islam a fait en sorte que le foyer soit un milieu propice à la relation amoureuse, et que la société soit propice au travail et aux affaires et non à l'acte sexuel.

Il est donc recommandé que les relations hommes-femmes en dehors des limites de la vie conjugale, soient pures et sans arrières pensées.

Ceci afin de protéger les foyers familiaux.

Si l'homme aime la femme et lui reste fidèle, il en sera de même pour la femme. Et pour conserver cet amour et cette fidélité, la femme se doit de satisfaire les besoins sexuels de son époux.

Tout comme le mari, s'il veut conserver l'amour de sa femme et son respect, il ne doit pas abuser de ce droit.

**Dans on inverse, concernant les abus :**

"On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors théâtralisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près de Dieu qu'il y a bon retour".S.3V.14

car il n'appartient pas à l'homme de disposer de sa femme comme d'un objet sexuel.

C'est l'apathie, l'infidélité ou l'abus (le non-respect) de l'homme qui refroidit l'amour de la femme